



*Sors la tête de l'eau et connecte-toi,
le numérique c'est facile.*



Focus sur l'espace personnel ENIM

Soyez acteur de vos démarches.

À partir du 1^{er} janvier 2026, l'ENIM passe en 100% numérique, le compte ENIM devient indispensable.

Connexion en créant un compte ENIM ou en utilisant France Connect sur <https://secureportail.enim.eu/> pour vous connecter avec votre numéro de sécurité social et adresse mail.



Vos ressources à disposition

Un formulaire ou un document ENIM

(ex : liste de service, décision de sur classement, dossier de retraite, relevé de décision, attestation fiscale)



Transmettre ses justificatifs de demande

Envoyer un mail à l'ENIM, en sélectionnant un thème (retraite, santé, aides sociales, recouvrement, carrière)

Payer ses franchises
de soins directement avec la carte bancaire

Demander un échelonnement ou exonération des indus en expliquant ma situation

Vos raccourcis

- | | |
|--|---|
| | Mise à jour de vos données (adresse, téléphone, mail,...) |
| | Derniers documents disponibles |
| | Prise de rendez-vous |
| | Fiche pratique |
| | Suivi des demandes réalisées en ligne |

Les volets 1 et 2 des arrêts maladie doivent être envoyés dans les 48h **uniquement par voie postale** à l'ENIM.

Le volet 3 doit être transmis à l'employeur. Petite astuce : faites une copie ou une photo des arrêts maladie.



Le présent support est un simple support d'information, il n'a pas de valeur juridique et ne saurait engager la responsabilité du SSM

